Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026034-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
07/05/2026

D/034/1-3/7.1

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le dix-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Laurent LOUBOUTIN, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Joël RIVALLAN procuration à Nathan GUINARD
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Isabelle PLAZE procuration à Frédéric LE TIEC
Alain THORAVAL
Céline BOUTRUCHE

Dominique LOQUIN a été élu secrétaire

AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le Compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constate les recettes et les dépenses exécutées au cours de l'exercice et détermine les résultats.
A la suite de la panne majeure qui a affecté l'application Helios, le CFU 2025 n'avait pas pu être validé par le Service de Gestion Comptable de Saint-Brieuc avant le Conseil municipal du 23 février 2025.
Le cadre budgétaire et comptable M57 avait cependant permis de reprendre le résultat avant le vote du compte financier unique qui doit intervenir au plus tard le 30 juin, les années de renouvellement de l'exécutif.
Il s'agissait alors d'une reprise anticipée du résultat. Pour rappel, cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget (le 30 avril les années de renouvellement de l'exécutif). Cette dernière a été réalisée lors du Conseil municipal du 23 février 2026.

Il est rappelé à l'Assemblée que l'excédent de fonctionnement obtenu lors de l'exercice N-1 doit être affecté par décision du Conseil municipal.

Si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026034-DE

Le compte financier unique 2025, présentant un résultat conforme aux estimations calculées par anticipation,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***DÉCIDE D'AFFECTER définitivement ce résultat de clôture 2025 dans le budget primitif 2026, comme suit :***

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat de l'exercice	+ 829 032,67 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat à affecter	+ 829 032,67 €
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé Solde des restes à réaliser	 + 833 966,71 € - 314 455,86 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en Investissement	829 032,67 €
Report en fonctionnement R002	0,00 €

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Dominique LOQUIN